

Compte rendu- Procès-Verbal
réunion du conseil municipal
15 octobre 2018

Commune de



35137

Nombre de conseillers	
en exercice	: 23
présents	: 20
représentés	: 1
votants	: 21

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUMELEUC s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Patricia COUSIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 10 octobre 2018
Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2018

Étaient présents :

Mme COUSIN, Maire, M. DELAMARRE, Mme DERSEL, M. LEDUC, M. LE TEXIER, Mme LE NABOUR, Mme PATRU, Adjoints., M. ALLAIS, Mme BÉTHUEL, M. CARDOSO, Mme CHEVANCE, M. FOUVILLE, Mme GUILLEMOIS, M. HERBRETEAU, Mme LEBRUN, M. MASSÉ, M. MOUTON, M. PERRIGAULT, M. RAMIREZ, M. TANVEZ.

Était représenté : M. AUFRAY pouvoir à M. FOUVILLE.

Étaient absents : Mme JOUANOLOU, M. LERAY.

Monsieur Patrick LE TEXIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

※ ※ ※

Le compte rendu des délibérations de la séance du 24 septembre 2018, transmis aux membres du conseil municipal le 19 septembre 2018, n'appelle pas d'observation de sa part.

2018/10/15 - 01 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Madame Anne-Sophie PATRU, Adjointe aux Finances, propose aux membres du Conseil de procéder à quelques ajustements du budget primitif 2018.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Imputation	Réelle ou ordre	Montant
011	60624 - Fournitures de produits de traitement	R	-1 000,00
011	606313 - Fournitures pour entretien matériel roulant	R	-700,00
011	606315 - Fournitures de produits d'entretien	R	900,00
011	60632 - Fournitures de petits équipements	R	3 000,00
011	6064 - Fournitures administratives	R	2 000,00

011	6135 - Locations mobilières	R	-4 500,00
011	615221 - Entretien de bâtiments	R	-5 500,00
011	61524 - Entretien des bois et forêts	R	1 000,00
011	61551 - Entretien et réparation de matériel roulant	R	5 500,00
011	6226 - Honoraires	R	1 500,00
011	6238 - Frais divers	R	-700,00
014	73928 - Autres prélèvements pour reversement de fiscalité	R	3 000,00
65	65742 - Subventions de fonctionnement aux associations	R	-1 500,00
66	66111 - Intérêts des emprunts et des dettes	R	3 000,00
	Total général		6 000,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Imputation	Réelle ou ordre	Montant
70	70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	R	6 000,00
	Total général		6 000,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Imputation	Réelle ou ordre	Montant
20	2031 - Frais d'études	R	8 100,00
204	2041582 - Subventions d'équipements versées à d'autres organismes	R	12 000,00
21	2115 - Terrains bâtis	R	-70 000,00
21	2116 - Aménagement du cimetière	R	-5 000,00
21	2135 - Installations générales agencements et aménagements des constructions	R	-5 000,00
21	2152 - Installations de voirie	R	-4 000,00
21	2184 - Mobilier	R	-1 100,00
23	2313 - Constructions	R	70 000,00
23	2315 - Installations, matériels et outillages techniques	R	6 000,00
040	28031 - Amortissement	O	1 500,00
	Total général		12 500,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Imputation	Réelle ou ordre	Montant
10	10226 - Taxe d'aménagement	R	11 000,00
041	2031 - Frais d'études	O	1 500,00
	Total général		12 500,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

→ approuve cette décision modificative n°2.

2018/10/15 - 02 - FINANCES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE AU CCAS POUR L'ANNEE 2018

Madame Anne-Marie Le NABOUR, adjointe déléguée, précise que, considérant la prévision au budget 2018 de la Commune et le déficit de fonctionnement du budget du CCAS prévisible pour l'année en cours, le versement d'une participation communal est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

→ décide le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Pleumeleuc de la subvention de 5 000 € prévue au budget 2018.

2018/10/15 - 03 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION- AMENAGEMENTS DE SECURITE - DEMANDE AU TITRE DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 17 décembre 2017, une demande de subvention au titre des recettes des amendes de polices 2018 a été déposée pour le projet présenté ci-dessous.

Lieu des travaux	Nature des travaux	Objectifs d'amélioration de la sécurité routière	Dépenses € HT prévisionnelles
Agglomération	Aménagement de sécurité sur voirie Plan de circulation 1e phase	Créer des aménagements de sécurité sur les axes routiers afin de canaliser le trafic et réduire la vitesse sur la globalité de l'agglomération Améliorer le plan de circulation Sécuriser les transits piétons et cyclistes	59 912.00 € HT

Ces travaux porteront sur l'amélioration du plan de circulation par des aménagements de rues tels que rétrécissement de chaussée, passage surélevés qui, par les aspects contrastés et la signalisation en place, permettront la mise en valeur des utilisations dites douces.

Avec pour la rue de Rennes :

- le confortement et élargissement des trottoirs longitudinaux pour l'aménagement piétonnier protégés le long de la rue
- l'aménagement de la voie de circulation par la mise en place d'un passage surélevé afin d'améliorer la sécurité des usagers

Avec pour la rue de Bédée et la rue de Clayes

- l'aménagement de la voie de circulation par la mise en place d'un rétrécissement de chaussée et la création d'un parc de stationnement longitudinal qui contribuera à la sécurisation des piétons ainsi qu'à la réduction de vitesse pratiquée.

Il est indiqué que dans un premier temps, cette demande de subvention a été mise sur liste d'attente. Par courrier du 20 septembre 2018, les services préfectoraux ont indiqué que, sous conditions de s'engager à réaliser les travaux dans les plus brefs délais, la commune pourrait bénéficier d'une subvention totale de 5 350.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ➔ approuve les conditions de financement et de réalisation des travaux comme précisé ci-dessus,
- ➔ s'engage à réaliser les travaux dans les plus brefs délais,
- ➔ autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

2018/10/15 - 04 - FINANCES - PARTICIPATION DE LA COMMUNE - GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT MELAINE- ANNÉE 2018/2019

Par délibération du 17 octobre 2011, le conseil municipal,

- décidait la fin de l'accueil des enfants de l'école St Melaine à la garderie municipale rue de Bédée compte tenu de l'impossibilité de continuer un transport motorisé,
- faisait le choix d'octroyer une aide financière pour le fonctionnement d'une garderie à l'école St Melaine par l'association de gestion de l'école, basée sur le coût de fonctionnement de la garderie municipale,
- fixait, outre une aide au démarrage de l'activité en novembre 2011, une participation basée sur une ouverture identique à la garderie municipale de 6 000.00€ pour une année scolaire.

Monsieur Patrick LE TEXIER, adjoint délégué en charge des services scolaires et périscolaires, indique que l'association a fourni un bilan du fonctionnement de la garderie:

- fréquentation,
- charges de fonctionnement des deux dernières années,
- charges et recettes prévisionnelles pour l'année 2017/2018 (participation des parents sur un tarif basé sur le tarif horaire moyen de la commune) intégrant les incidences de la modification du rythme scolaire.

Au regard des éléments fournis par l'association, il est proposé le versement d'une participation d'un montant de 6 000.00 € pour le fonctionnement de la garderie à l'école Saint Melaine pour l'année 2017/2018.

Après avis favorable de la commission « Education, enfance, jeunesse », et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ➔ décide d'apporter à l'association de gestion de l'école St Melaine, pour la garderie périscolaire, une participation de 6 000.00 € pour l'année scolaire 2017/2018,
- ➔ demande le bilan 2017/2018 joint à la prévision budgétaire pour l'étude de la subvention de l'année 2018/2019.

2018/10/15 - 05 - FINANCES - SUBVENTION DE CLASSE DE DECOUVERTE - OCTOBRE 2018

Cette délibération est reportée à une autre séance.

2018/10/15 - 06 - EDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE- RESTAURATION SCOLAIRE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - ARRET DU PROJET ALIMENTAIRE D'ETABLISSEMENT

Madame DERSEL, adjointe déléguée à la restauration scolaire, rappelle qu'un travail à l'échelle communautaire a été lancé autour du Projet Alimentaire Territorial (PAT) dès 2016.

Les PAT sont des outils qui s'appuient sur un diagnostic transversal, partagé et multi-partenarial, visant à mettre en place une stratégie territoriale vecteur de développement d'une alimentation suffisante et de qualité. A l'échelle communale, le Projet Alimentaire d'Etablissement, fixera le cadre de l'action.

Pour Pleumeleuc, ce travail a été lancé avec la commune de Bédée. Après une phase de diagnostic réalisée en lien avec le cabinet Terralim et Montfort Communauté, des réunions de travail regroupant l'ensemble des acteurs du projet (élus, enseignants, responsables de restauration collective, agents communaux, ...) ont été menées.

De ces temps de travail, sont ressortis 3 axes de travail :

- 1er axe : un travail autour du contenu de l'assiette,
- 2eme axe : un travail autour de l'organisation du service de restauration,
- 3eme axe : un travail autour de l'aspect éducatif.

Le Projet Alimentaire d'Etablissement (PAE) de Pleumeleuc prévoit pour chacun de ces axes, des objectifs généraux qui constituent les buts à atteindre et les intentions données au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- arrête le Projet Alimentaire d'Etablissement (PAE) annexé à la présente délibération,
- autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente délibération.

2018/10/15 - 07 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'EMPLOI - SERVICE MEDIATHEQUE-TEMPS COMPLET AU 01/11/2018

Madame le Maire rappelle le départ de la médiathécaire au 12 février 2018 et précise que depuis ce départ, le poste est occupé par un agent du service missions temporaires du CDG35.

Courant septembre, une procédure de recrutement a été lancée pour le poste de médiathécaire. Cette procédure se terminant, il est nécessaire de créer un emploi de d'adjoint du patrimoine au 01/11/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- créer, pour le poste de médiathécaire, un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint du patrimoine,
- modifier en conséquence le tableau des emplois de la commune.

2018/10/15 - 08 - PERSONNEL COMMUNAL - SERVICE MEDIATHEQUE - SUPPRESSION D'EMPLOI - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire indique que suite à la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet au 1er novembre 2018, et à la nomination d'un agent sur cet emploi, un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe est vacant. L'avis du comité technique paritaire a été sollicité pour la suppression de ce poste à temps complet au 01/11/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- supprimer au 01/11/2018 l'emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- modifier en conséquence le tableau des emplois de la commune.

2018/10/15 - 09 - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - STATION D'EPURATION - ATTRIBUTION TRAVAUX

Albert DELAMARRE, adjoint délégué à l'aménagement du territoire, rappelle

- que dans le budget prévisionnel 2018, ont été votés les crédits nécessaires aux travaux de la station d'épuration de la commune, notamment l'aménagement du traitement tertiaire et mise en place d'un dispositif d'autosurveillance,
- que la consultation des entreprises a été lancée en procédure adaptée, le 24 juillet 2018

Le marché a été décomposé en 5 lots :

- Lot 1 - Terrassement et réseaux,
- Lot 2 - Débroussaillage,
- Lot 3 - Plantations du traitement tertiaire,
- Lot 4 - Clôtures,
- Lot 5 - Réaménagement du point A4

Elle indique que 11 offres ont été reçues au total.

Il est rappelé que L'estimation prévisionnelle des travaux d'aménagement objet de la consultation est de 123 000 € HT.

Après avoir effectué l'analyse et le classement des offres en fonction des critères indiqués dans le règlement de la consultation est communiqué, il est proposé, après avis favorable de la commission « Aménagement du territoire et du cadre de vie » de retenir, les offres les mieux disantes :

N°		Entreprises	Offre H.T.
1	Terrassement et réseaux	POTIN TP	67 895,00 €
2	Débroussaillage	NATURE ET PAYSAGE	9 043.00 €
3	Plantations du traitement tertiaire	NATURE ET PAYSAGE	5 640.00 €
4	Clôtures	NATURE ET PAYSAGE	12 640.00 €
5	Réaménagement du point A4		Pas d'offre
	Total opération H.T.		95 218.00 €

Après avis favorable de la commission « Aménagement du territoire et du cadre de vie », et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- attribue les marchés aux entreprises ci-dessus désignées, aux prix indiqués
- procède à une nouvelle consultation pour le lot N°5,
- donne pouvoir au Maire pour la signature des marchés avec les entreprises ci-dessus, ainsi que tout document s'y rapportant.

2018/10/15- 10 - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2017

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D2224-5, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

LABOCEA, a rédigé un rapport avec l'aide des services communaux (transmis aux membres du Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur Albert DELAMARRE, adjoint à l'aménagement du territoire,

- présente ce rapport,
- précise quelques éléments :
 - la longueur des réseaux : 16,959 km,
 - 1173 abonnements (contre 1130 en 2016),
 - volume facturé : 107 681 m³ (contre 105 727 m³)
 - des données financières :
 - le montant de la redevance reversée par la société fermière, SAUR, à la collectivité pour la part investissement des équipements (abonnement et consommation) pour l'année 2017 est de 112 443.63 € (contre 107 609.47€ en 2016)
 - le fermier a perçu directement près des usagers la part correspondant au fonctionnement des équipements, soit 162 461.20€ (contre 152 286.00 en 2016)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Pleumeleuc pour l'année 2017.

2018/10/15 - 11 - INTERCOMMUNALITE - MONTFORT COMMUNAUTE - RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Conformément à la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la communauté de communes a remis un rapport retraçant l'activité de la communauté pour l'année 2017.

Le rapport qui porte sur

- une présentation générale de Montfort Communauté
- le territoire
- les compétences
- le fonctionnement et l'administration
- les finances

Les actions de Montfort Communauté

- le développement économique et l'emploi,
- le tourisme,
- la culture, les sports et les loisirs,
- l'aménagement du territoire, l'application du droit des sols et le développement durable,
- l'action sociale et les services aux habitants.

Le rapport a été transmis par mail aux membres du conseil, et le document est également à leur disposition pour consultation en mairie.

Madame le Maire présente les grands domaines de ce rapport, et apporte des précisions aux demandes des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte du rapport de l'activité 2017 de Montfort Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

RESTAURANT SCOLAIRE :

Face à la demande croissante de repas individualisés au restaurant scolaire, le conseil municipal décide (20 pour et 1 abstention), de ne plus délivrer de repas spécifiques en dehors des projets d'accueil individualisés. En compensation, des portions de légumes ou féculents supplémentaires pourront être délivrées.

Séance levée à 22h30.